

*Date de dépôt : 10 octobre 2012*

## **Rapport**

### **de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale (CIP détention pénale) pour l'année 2011**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Loly Bolay**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission interparlementaire (CIP) chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale est composée des délégations des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Elle s'est réunie à plusieurs reprises, dont la dernière fois le 2 mai 2012 à Fribourg. Elle a élu à sa présidence M<sup>me</sup> Anne-Marie Sauthier-Luyet du canton du Valais.

Cette commission a pour mission d'exercer la haute surveillance sur les autorités chargées de l'exécution des deux concordats.

La commission a pris connaissance du rapport du 30 mars 2012 de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police des cantons concernés.

La réflexion sur l'opportunité d'une extension du Concordat latin sur la détention pénale des adultes à la détention avant jugement (« détention préventive ») est toujours en cours au niveau de la Conférence des chefs des départements.

Selon les discussions concordataires, la Conférence des chefs des départements souhaiterait intégrer la détention avant jugement. Ce qui signifie que la détention avant jugement pourrait s'effectuer dans d'autres cantons et non plus uniquement à la prison de Champ-Dollon en ce qui concerne Genève.

Les délégués genevois ont exprimé leurs craintes face aux problèmes de logistique et de transport, problèmes que cette demande ne manquera par ailleurs pas de soulever.

La commission s'est également penchée sur la problématique du nombre de places pour l'exécution des mesures.

Elle constate que, malgré l'ouverture en 2013 de l'établissement fermé Curabilis dans le canton de Genève, qui améliorera le contexte, la situation reste insatisfaisante de manière significative. On apprend par ailleurs qu'une institution pour l'exécution de mesures en milieu ouvert est prévue à la Sapinière (FR).

La commission a pris également connaissance des conclusions de l'enquête administrative commandée par les autorités neuchâteloises suite à l'évasion, le 27 juin 2011, d'un détenu dangereux de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue.

Dans ce contexte, un débat s'est engagé au sein de la commission sur l'opportunité de la création d'un registre des détenus dangereux (adultes).

Pour rappel, la création d'un registre national des détenus en général et des détenus considérés comme dangereux en particulier a fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires au niveau fédéral. Les Chambres fédérales n'y ont cependant pas donné suite.

Opposé à la mise en place d'un tel instrument, le Conseil fédéral avait invoqué la difficulté technique, les coûts élevés et des problèmes de protection des données.

Organe consultatif et de coordination du Concordat latin sur la détention pénale des adultes, la Commission concordataire latine (CCL) est cependant d'avis qu'il vaudrait la peine d'étudier l'opportunité de la création d'un registre régional spécialement consacré aux détenus dangereux.

La Commission interparlementaire dans sa grande majorité (oppositions vaudoises et genevoises) partage ce point de vue. Elle invite la Conférence latine des chefs des départements de justice et police à étudier l'opportunité d'un tel fichier.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.